



École Duperré Paris

Design
et Métiers d'Art



Memorandum of Understanding (MOU)
on Academic Cooperation
between
Rajamangala University of Technology Rattanakosin,
Duperré School of Applied Arts,
and
Rajamangala University of Technology Isan

Rajamangala University of Technology Rattanakosin represented by Associate Professor Udomvit Chaisakulkiet, Ph.D., the President, located at 96 Phutthamonthon Sai 5 Road, Phutthamonthon, Nakhon Pathom 73170, Thailand (hereinafter referred to as "**RMUTR**"), on the first hand;

Duperré School of Applied Arts represented by Mr. Alain Soreil, the Headmaster, located at 11 Rue Dupetit-Thouars, 75003 Paris, France (hereinafter referred to as "**Ecole Duperré**"), on the second hand;

and Rajamangala University of Technology Isan represented by Associate Professor Kosit Sriputhorn, Ph.D., as the President, located at 744 Sura Narai Rd, Nai Mueang, Mueang Nakhon Ratchasima District, Nakhon Ratchasima 30000 Thailand (hereinafter referred to as "**RMUTI**"), on the third hand.

Hereinafter collectively referred to as "**the institutes**".

The institutes have reached the following understanding:

PREAMBLE:

In order to contribute to the dissemination of the French art profession and design know-how and the development of the humanist spirits as well as the sense of global citizenship among students, the institutes wish to establish a relationship based on academic cooperation through the implementation of programs in the area of research and the utilization of its results, the teaching, and instruction, and, especially, the academic services to the local communities.

1. The MOU's Purpose

The institutes officially establish an academic relationship and encourage academic exchanges among the institutes through the mutual assistance in teaching and instruction and research, and joint academic and student development projects by undertaking the following actions:

- Student exchanges;
- Exchanges of academic personnel;

- Joint research projects in areas of mutual interest;
- The participation in seminars or conferences organized by each of the institutes;
- The exchange of information on the research activities and the publications;
- The development and implementation of joint program in areas of mutual interest; and
- The development of joint academic service projects aiming to assist the local communities by utilizing the expertise and networks of the institutes.

The cooperation projects may cover all compatible disciplines of the institutes.

Specific agreements resulting from the implementation of the present MOU will specify the actions and cooperation projects as well as the practical arrangement of the implementation.

2. Duration of the MOU

This MOU is effective from the signature date and will be valid for a period of five (5) years. At the end of the five (5) year period, the institutes will evaluate the implementation of the MOU and decide if there should be a further cooperation. A renewal of MOU for each period must be done in written and signed by the authorized persons of the institutes.

3. Financial Provisions

This MOU does not imply any financial obligations to the institutes. No invoices can be issued among the institutes within the framework of this MOU. Nevertheless, the financial provisions can be provided in the specific agreements, depending on their purposes.

4. Dissemination of Information

All dissemination and communication of information related to the research results or the know-how derived from this MOU and its resulting specific agreements by any of the institutes must receive written permission from the other two institutes.

These disseminations and communications must mention the support of the other two institutes.

5. Communication and the Use of Logos

The institutes authorize communication on academic cooperation in any medium with a written agreement on the editorial content.

The institutes undertake, in particular, to communicate through their respective internet websites and to exchange their logos and internet links for their respective official websites.

6. Coordination and Follow-up of the Cooperation

Each of the institutes designates a person and work function responsible for following up on the implementation of this present MOU.

For RMUTR: Director of the Rattanakosin International College of Creative Entrepreneurship
nuttapong.jot@rmutr.ac.th
jotikasthira@gmail.com

For Ecole Duperré: Natacha Lallemand
natacha.lallemand@duperre.org

For RMUTI: Dean of the Faculty of Business Administration
anirut.p@rmuti.ac.th

In order to monitor this collaboration and ensure the proper implementation of this MOU, the institutes undertake throughout the cooperation to:

- Exchange information related to this cooperation and its smooth running;
- Examine the results of this collaboration;
- Define and implement the corrective actions as necessary;
- Consider further collaborations if necessary; and
- Identify other potential collaborations and mutual initiatives.

This MOU will be assessed after the execution period, which cannot be longer than one year.

7. Modification of this MOU

Any modification of this MOU must be subject to a common agreement in the form of a written agreement signed by the institutes.

8. Termination

This MOU can be terminated by mutual written agreement under a three-month notice.

In cases of premature termination, the institutes engage to continue their responsibilities resulting from this MOU and its derived specific agreements for the present academic year. The institutes must undertake to continue their commitment and the obligations that would result from this MOU and its derived specific agreements till it is completed to avoid any discrepancies with the other institutes.

9. Non-Legally Binding

The institutes acknowledge that this MOU is non-legally binding.

Any disputes derived from the interpretation and implementation of this MOU will be solved amicably through discussion and negotiation.

This MOU is signed in French and English, both texts being equally valid. In case of divergence in interpretation, the English text will be used.

Six original copies are signed, three in French and three in English, so that each institute can keep an original copy in each language.

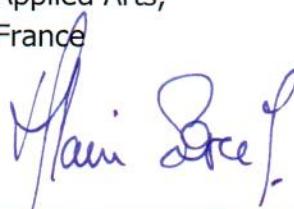
For Rajamangala University
of Technology Rattanakosin,
Thailand



Associate Professor Udomvit
Chaisakulkiet, Ph.D.
President

Date: 01/03/24

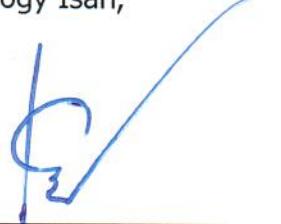
For Duperré School of
Applied Arts,
France



Mr. Alain Soreil
Principal

Date: 01/03/2024.

For Rajamangala University
of Technology Isan,
Thailand



Associate Professor Kosit
Sriputhorn, Ph.D.
President

Date: 01/03/24



École Duperré Paris

Design
et Métiers d'Art



**Protocole d'Entente de Coopération Académique
Entre
Université de Technologie Rajamangala Rattanakosin,
L'École supérieure des arts appliqués Duperré,
et
Université de Technologie Rajamangala Isan**

Université de Technologie Rajamangala Rattanakosin, représentée par son Président Professeur Agrégé Udomvit Chaisakulkiet, se situe à 96 Rue Phutthamonthon Sai 5, Phutthamonthon, Nakhon Pathom 73170, Thaïlande. Ci-après dessinée « **RMUTR** » de première part

L'École supérieure des arts appliqués Duperré, représentée par son proviseur, M. Alain SOREIL, se situe à 11 Rue Dupetit-Thouars, 75003 Paris, France. Ci-après dessinée « **Ecole Duperré** » de deuxième part

Et Université de Technologie Rajamangala Isan, représentée par son président Professeur Agrégé Kosit Sriputhorn, se situe a 744 Rue Sura Narai Rd, Nai Mueang, Mueang Nakhon Ratchasima, Nakhon Ratchasima 30000, Thaïlande. Ci-après dessinée « **RMUTI** » de troisième part

Ci-après dénommées collectivement « **les instituts** »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

PREAMBULE:

Afin de contribuer à la diffusion des savoirs faire français dans le domaine des Métiers d'arts et du design, et le développement de l'esprit humaniste ainsi que du sens des citoyens du monde chez les étudiants, les instituts souhaitent établir une relation de coopération académique à travers la mise en place d'actions et de programmes dans les domaines de la recherche et de la valorisation de ses résultats, de l'enseignement et de la formation, et spécialement, les services académiques aux communautés locales.

1. Objet du Protocole d'Entente

Les instituts établissent officiellement une relation de coopération et encouragent les échanges académiques entre instituts, à travers une assistance mutuelle dans les programmes d'enseignement, de formation et de recherche, les

services académiques communs et les projets de développement des étudiants par la mise en place d'actions telles que :

- Les échanges d'étudiants;
- Les échanges de personnel scolaire;
- Les projets de recherche conjointe, dans des domaines d'intérêt mutuel;
- La participation à des séminaires ou conférences organisées par chacune des instituts;
- L'échange d'informations sur les activités de recherche et les publications;
- Le développement et la mise en œuvre de programmes de formation conjoints dans des domaines d'intérêt mutuel; et
- Le développement conjoint de projets de services académiques visant à accompagner les communautés locales en utilisant les expertises et les réseaux des instituts.

Les projets de coopération issus de ce protocole d'entente concernent tous les domaines disciplinaires compatibles aux instituts.

Des conventions spécifiques prises en application du présent protocole d'entente préciseront les actions et projets de coopération ainsi que les modalités pratiques de leur mise en œuvre.

2. Durée du Protocole d'Entente

Ce Protocole d'Entente prend effet à compter de sa signature et est valide pendant une période de cinq (5) ans, à l'issue de laquelle il pourra être renouvelé après évaluation. Tout renouvellement devra faire l'objet d'un nouvel protocole d'entente.

3. Dispositions financières

Ce protocole d'entente n'implique aucune obligation financière pour les instituts. Aucune facturation ne pourra être procédée entre les instituts dans le cadre ce protocole d'entente. Des dispositions financières pourront néanmoins être prévues éventuellement dans les conventions spécifiques en fonction de leur objet.

4. Publication

Toute publication ou communication d'information portant sur les résultats ou savoir-faire issus de ce protocole d'entente et de ses conventions spécifiques qui en résulteront, par l'un des instituts devra recevoir l'accord écrit des autres deux instituts.

Ces publications et communications devront mentionner le concours apporté par les autres deux instituts.

5. Communication et usage des logos

Les instituts autorisent les communications sur la coopération académique, quel que soit le support, sous réserve d'accord écrit sur les contenus rédactionnels.

Les instituts s'engagent notamment à communiquer via leur site internet respectif, et à échanger leurs logos et liens internet, pour les faire figurer sur leurs propres sites officiels.

6. Coordination et suivi de la coopération

Chacun des instituts désigne la personne et le service responsable du suivi administratif du présent protocole d'entente.

For RMUTR: Directeur du Collège International d'Entreprenariat Créatif
nuttapong.jot@rmutr.ac.th
jotikasthira@gmail.com

For Ecole Duperré: Natacha Lallemand
natacha.lallemand@duperre.org

For RMUTI: Doyen de la Faculté de la Gestion
anirut.p@rmuti.ac.th

Afin d'assurer le suivi de cette collaboration, veiller à la bonne application du présent protocole d'entente, les instituts s'engagent tout au long de la coopération à:

- Echanger les informations relatives à cette coopération et à son bon déroulement;
 - Examiner les résultats issus de cette collaboration;
 - Définir et mettre en œuvre des actions correctives le cas échéant;
 - Envisager la collaboration suivante le cas échéant; et
 - Identifier éventuellement d'autres collaborations ou initiatives communes.

Un bilan du présent protocole d'entente sera réalisé à l'issu de la période d'exécution dans un délai ne pouvant excéder un (1) an.

7. Modification du protocole d'entente

Toute modification du présent protocole d'entente devra faire l'objet d'un commun accord formalisé par la conclusion d'un avenant écrit et signé par les trois instituts.

8. Résiliation

Ce protocole d'entente peut être résilié par accord mutuel formulé par écrit, sous réserve d'un préavis de trois (3) mois.

En cas de résiliation anticipée, les instituts s'engagent à poursuivre leur engagement et les obligations qui résulteraient de ce protocole d'entente ou les conventions spécifiques délivrées pour l'année universitaire en cours.

9. Non-juridiquement Contraignant

Les instituts reconnaissent que ce protocole d'entente est juridiquement non contraignant.

Tout litige découlant de l'interprétation et/ou de la mise en œuvre de ce protocole d'entente devra être résolu à l'amiable par la discussion et négociation.

Le présent protocole d'entente est rédigé en français et en anglais. La version anglaise fait foi.

Six exemplaires originaux sont signés, trois en français et trois en anglais afin que chaque institut puisse garder un exemplaire original dans chaque langue.

Université de Technologie
Rajamangala Rattanakosin,
Thaïlande

Professeur Agrégé Udomvit
Chaisakulkiet
Président

Date: 01/03/24

L'École supérieure des arts
appliqués Duperré,
France

M. Alain Soreil
Proviseur

Date: 01/03/2024

Université de Technologie
Rajamangala Isan,
Thaïlande

Professeur Agrégé Kosit
Sriphuthorn
Président

Date: 01/03/24



Programme d'Echange en Broderie Thaïlandaise pour les étudiants en broderie ou les jeunes professionnels

Contexte du Projet

La Broderie de paillettes et la broderie d'orfèvrerie thaïlandaises sont les métiers d'art traditionnelles créées pour l'utilisations uniques dans les évènements royaux, tels que les costumes, les ustensiles, et aussi les costumes des danses grande classes or les ornements de l'équipement traditionnel et royaux. La broderie au cerceau de soie est un travail créatif qui répond non seulement à l'utilité, mais ajoute également de la valeur aux appareils et équipements et les vêtements au regard de beauté et constitue un indicateur du statut social de l'utilisateur et du propriétaire.

Ces techniques utilisent souvent des matériaux précieux tels que des pierres précieuses, de l'argent, de l'or. C'est pour cette raison que ces techniques sont réservées aux cours royales et aux gens de la classe supérieure. Il n'y a ni d'enseignement ni de pratique des techniques formelles de la broderie sur soie. Il n'y a même pas des notes dans un manuel. Donc, telles compétences se transmettraient seulement dans la cour royale ou dans un cercle restreint. La transmission de ce savoir-faire n'était qu'une démonstration ou une pratique technique qui permettant aux apprentis de contribuer au travail dans la cour. Les apprentis utilisent uniquement la mémorisation de ce qu'ils ont pratiqué au travail.

A fin de développer davantage les compétences de la broderie de paillettes et de la broderie dorée et aussi le développement de produits pour la consommation contemporaine, les activités d'échange entre professionnels et étudiants en broderie thaïlandaises et françaises qui est un des pays pionniers de la broderie de luxe, devient un outil très efficace qui permettra de développer et de transmettre la sagesse patrimoniale thaïlandaise aux générations futures de manière durable.

Académie d'art Poh Chang de L'Université de Technologie Rajamangala Rattanakosin est le premier établissement d'enseignement d'art de la Thaïlande. Elle possède des savoir faires dans presque tous les domaines d'artisanat thaïlandais et aussi les réseaux professionnels avec d'excellents artisans qui continuent toujours des activités professionnelles dans ces domaines. Elle devrait donc être le coordinateur principal des programmes d'échange dans toutes les filières des métiers d'art thaïlandais.

Ce programme d'échange proposé vise à échanger des idées et des compétences dans le domaine de la broderie des paillettes et la broderie de fil d'or entre les professionnels, les

instructeurs et des étudiants Thaïlandais et français. Ce programme devrait aboutir à un développement ultérieur en termes de conception, de compétences et de nouvelles utilisations de ces techniques.



Unités Responsables

Académie d'art Poh Chang et Collège International d'Entreprenariat Créatif Rattanakosin
de L'Université de Technologie Rajamangala Rattanakosin

Objectifs

- A créer des opportunités d'apprentissage croisé entre les professionnels, les étudiants et les instructeurs thaïlandais et français
- A développer le savoir faire en broderie de paillettes et en broderie du fil d'or thaïlandais à travers les échanges et le développement conjoint entre les professionnels, les étudiants et les instructeurs thaïlandais et français

- A assurer une transmission durable du savoir-faire traditionnel thaïlandais à travers une nouvelle conceptualisation pour le monde contemporain
- Contribuer à la réalisation de la politique de soft power du gouvernement thaïlandais à travers les arts et l'artisanat
- A renforcer les bonnes relations entre la France et la Thaïlande au niveau des populations à travers les programmes d'échanges dans le domaine des métiers d'art

La mise en œuvre du projet

Une période immersive et co-créative de trois semaines pour jeunes professionnels, étudiants et formateurs dans le domaine de la mode, du textile et de la couture. Chaque semaine comprend trois jours des activités et deux jours de réflexion ou de réalisation de projet assigné. La première semaine comprend la visite des musées d'art et du textile, de l'atelier traditionnel des brodeuses traditionnelles pour voir les pratiques actuelles et l'utilisation traditionnelle des produits brodés d'or et de paillettes. Les participants découvrent comment les motifs sont dessinés et sélectionnés. Les significations sous-jacentes de chaque motif et objet. Ils découvrent aussi les références anesthétiques thaïlandais.

La deuxième semaine concerne la découverte de différents types de motifs, de matières et des techniques de base de la broderie traditionnelle thaïlandaise. Les participants pratiquent différentes techniques pour leur permettre d'imaginer leurs propres créations. Les participants proposent également leur conception co-créative et discutent avec les instructeurs et les artisans.

La troisième semaine est la semaine de mise en œuvre du projet sous la supervision et les retours du moniteur et des artisans. Le dernier jour du projet est une mini exposition des œuvres et du projet.

Emplois du temps provisoire du projet

Semaine	Sujets	Jours	Activités
1.	La découverte de la broderie de paillettes et la broderie d'or thaïlandaises	1.	<ul style="list-style-type: none"> • Visite pédagogique au musée national et au musée du textile de la reine Sirikit
		2.	<ul style="list-style-type: none"> • Visite éducative aux ateliers de broderie de paillettes traditionnelle et la broderie de fil d'or
		3	
2.	Découverte des matériaux, des motifs et des techniques de base. Pratiques des savoir-faire de la broderie traditionnelle thaïlandaise	1	<ul style="list-style-type: none"> • découverte des techniques de broderie traditionnelle thaïlandaise de luxe, du dessin de motifs traditionnels thaïlandais, connaissance des matériaux, des matériaux et équipements
		2.	

Semaine	Sujets	Jours	Activités
		3.	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre et pratiquer à broder selon les motifs dessinés • Proposer le projet personnel aux instructeurs et aux artisans mentors
3	Création et mise en œuvre des projets personnels	1	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre et s'entraîner à broder selon les motifs dessinés sous la supervision et les conseils des instructeurs et mentors • Exposer les créations des participants

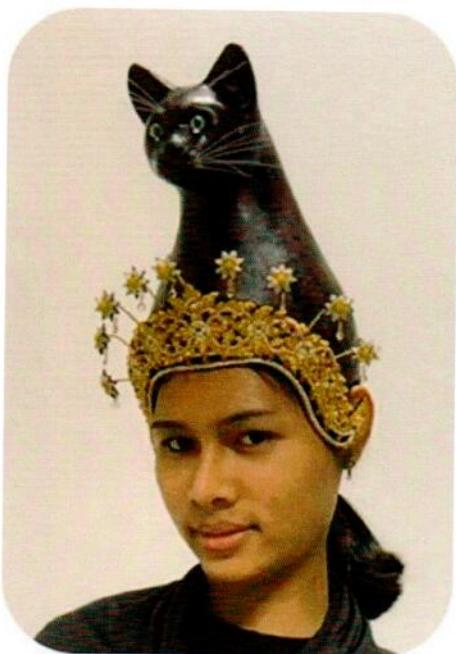
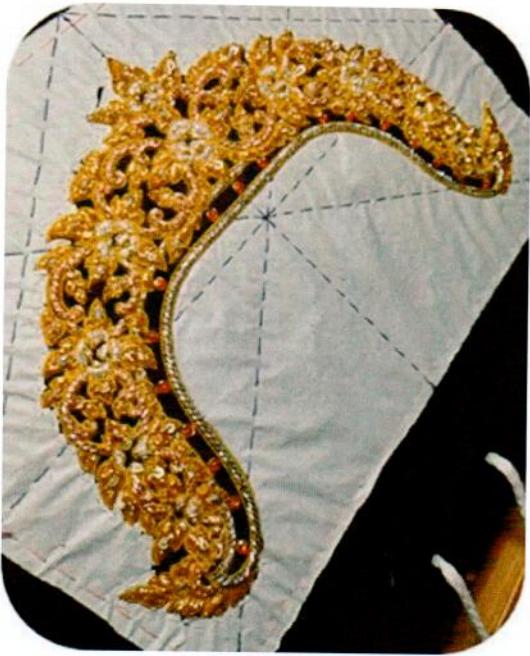
Nombre des Participants

5 Personnes pour chaque batch

Livrables attendus en fin du Projet

Deux pièces de créations avec les techniques de la broderie de paillettes et broderie d'orfèvrerie Thaïlandaise mélangés avec les techniques ou le style français





Mode d'Echange

- Echange Réciproque (les participants Thaïlandais participeront aux programmes des échanges dans la broderie française en France)
- RICE est responsable de :
 - Frais de formation
 - Matériaux d'apprentissage

- Transport terrestre en Thaïlande (uniquement les jours des activités des échanges)
- L'hébergement au cite universitaire de RMUTR
- Les petits déjeuners
- Les diner (uniquement les jours des activités des échanges)
- Participants sont responsable de :
 - Frais de transport airien
 - Les dépenses personnelles
 - Les déjeuners
 - Les diner dans les jours libres